

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} avril 2025 - Délibération n° 2025/04/21

OBJET : Approbation d'une convention de mise à disposition de logements dans le cadre du marché MOE portant sur l'opération des Baux à Réhabilitation intercommunaux

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 mars, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe - FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène –SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine - BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément - MAGOUTIER Gérard - DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno - PAROUTY Jean-Michel - DAVID Robert - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond - DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine - LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine - NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine

Etaient excusés : COTICHE Thierry — PACAUD Patrick - SPRINGER Liliane - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – VALLAEYS Gaël - LEGROS Jean-Bernard - PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – MEYER Christian – CATHELOT Guy – PAROT Jean-Pierre – CALOMINE Alain – CANFORA Carmine - TROUSSET Patrick - AUGUSTYNIAC Jérôme - RICARD Jean-Michel

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
4. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
5. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Jean-Michel PAMIES
6. M. CATHELOT Guy donne pouvoir à Serge LAGRANGE
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Thierry GAILLARD

Suppléances : PAROUTY Jean-Michel

Secrétaire de séance : Jean-Claude MOREAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	40	47			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
46	0	1	0	0	0

La communauté de commune Creuse Sud-Ouest a attribué un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la réhabilitation de logements communaux.

Dans le cadre du lancement de ce marché passé en appel d'offre ouvert, sous la forme d'un accord cadre-multi-attributaires à bon de commande, il convient de conventionner avec les communes pour une mise à disposition des logements cités ci-dessous :

	Commune	Nombre de lots	Type de logement	Adresse
LOT 1	Le Donzeil	3	Appartement	17 rue Principale
	Saint-Hilaire-la-Plaine	1	Appartement	2 rue du Lavoir
LOT 2	Janailat	1	Appartement	4 chemin des Ecoles
	Maisonnières	1	Maison	14 rue des Ecoliers
	Maisonnières	1	Maison	16 rue des Ecoliers
	Maisonnières	1	Appartement	au dessus mairie
	Maisonnières	1	Appartement	au dessus mairie
LOT 3	Saint-Dizier-Masbaraud	1	Appartement	3 rue du chêne
	Saint-Dizier-Masbaraud	1	Maison	6 rue du jardin
	Saint-Dizier-Masbaraud	1	Maison	1 rue du Relais
	Saint-Dizier-Masbaraud	1	Maison	10 rue du Relais
LOT 4	Bourganeuf	4	Appartement (immeuble)	Avenue de la voie Dieu
	Saint-Pierre-Chérignat	1	Appartement	2 Rue des Ecoles
	Saint-Pierre-Chérignat	1	Appartement	2 Rue des Ecoles
	Saint-Martin-Sainte-Catherine	1	Appartement	5 rue de l'église
LOT 5	Saint-Martin-Château	2	Appartement	"Le bourg"
	Saint-Pierre-Bellevue	1	Appartement	10 rue du 19 mars (Mairie)
	Saint-Pierre-Bellevue	1	Maison	13 rue Saint-Etienne, Le Compeix
LOT 6	Le Monteil au Vicomte	1	Maison mitoyenne avec jardin	1 Grande rue
	Le Monteil au Vicomte	1	Maison mitoyenne avec jardin	1 bis Grande rue
	Royère-de-Vassivière	1	Appartement	9 rue de vassivière
	Royère-de-Vassivière	1	Maison	8 rue de la tapisserie

Cette mise à disposition vise à faciliter l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre et à optimiser les coûts d'intervention.

La convention jointe en annexe fixe les modalités suivantes :

- **Désignation des logements concernés, commune**
- **Durée de mise à disposition** : 12 mois à compter de la signature,
- **Obligations des parties** : Accès au logement/maison avec remise du double des clés.
- **Conditions financières** : mise à disposition à titre gracieux, la commune continuera de percevoir les fruits du/des logement(s) tout le temps du marché de MOE.

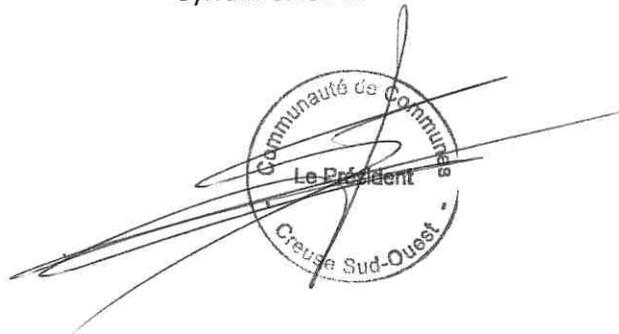
Après avoir entendu cet exposé et on avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 47 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE la convention de mise à disposition des logements dans le cadre du marché MOE pour l'opération des Baux à Réhabilitation intercommunaux jusqu'à la phase APS.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée et à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest'. The text inside the stamp reads 'Communauté de Communes' at the top, 'Le Président' in the center, and 'Creuse Sud-Ouest' at the bottom. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending from the left side across the top and bottom.